

Le Goujon Mantais

Président: Joël FOUCAULT

Contact: 06.81.85.80.25

E-mail: goujon.78@hotmail.fr

Site internet: <http://goujonmantais.e-monsite.com/>



* La Seine:

Sur toute les berges de la commune de Mantes la jolie, parcours de 9.7 km.



* Etang Pierre BREAN Stade Nautique :

Le stade nautique international d'une superficie de 33 hectares, est classé 2ème catégorie. Il est donc soumis au règlement des eaux de 2ème catégorie



* Lac de Gassicourt:

D'une superficie de 18 hectares, ce lac est rattaché au Goujon Mantais depuis 2008. Il est régi par le [règlement](#) des plans et cours d'eau de 2ème catégorie. Cependant, il est interdit de pêcher en embarcation, la pêche de nuit (Carpiste) est soumise à quelques contraintes.



* Lac du Pêcheur:

D'une superficie de 5 hectares, il est soumis à la réglementation des eaux de 2ème catégorie.



* La Vaucouleurs

Le parcours de la Vaucouleurs, est le parcours (Truite du Goujon Mantais). Il se situe sur la commune de Mantes la Ville et est régi par une réglementation spécifique.

Cette rivière est classée 1ère catégorie sur presque tout le parcours (1km). Le timbre truite du Goujon Mantais est obligatoire pour pouvoir pêcher sur les zones 1ère catégorie (même pour les pêcheurs de vairon).



Le Team Sensas Goujon Mantais 78 est composé de 15 licenciés pour la saison 2009.